



Association des Anesthésiologistes Libéraux
14 av BORDENEUVE 31240 Saint JEAN
Site web: <http://www.anesthesiologistesliberaux.org/>

LE 15 :11 :2009

Les sénateurs votent l'amendement qui prévoit que l'ONIAM prend en charge les indemnités après les 10 ans qui suivent l'arrêt d'activité et donc hors couverture assurancielle.

A confirmer à la lecture précise de l'amendement qui manifestement ne règle pas tout les problèmes assuranciers des gynécos comme des anesthésistes.